



Formule officielle pour la présentation
du PLAN DE TIR 2026

Fédération des Abbayes
Vaudoises

www.tir-vd.ch

Nom et Siège de l'Abbaye : _____

No _____

Nom et prénom de l'Abbé-président : _____

Adresse : _____

Nom et prénom du moniteur de tir reconnu selon SAT Ou responsable des tirs : _____

Lieu de tir : _____

Dates et heures : _____

Effectif des membres :	Hommes :	Femmes :	<u>Total :</u>
Effectif des tireurs (dernier tir) :	Hommes :	Femmes :	<u>Total :</u>
<u>Membres avec licence FST :</u>	<u>Hommes :</u>	<u>Femmes :</u>	<u>Total :</u>

Femmes acceptées depuis (année):

Règlement et conditions générales de participation, admis par le Conseil FAV,
et applicables à toutes les Abbayes de la Fédération

1. **Le tir est réservé exclusivement aux membres de l'Abbaye.**
2. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par les organisateurs.
3. Les armes et leur maniement doivent être conformes aux prescriptions des Règles de tir de la Fédération Sportive Suisse de Tir et de l'ordonnance du DDPS sur le tir **512.311**.
4. Position selon directive FST : Arme libre : couché interdit. Fusil standard : couché bras franc.
Mousqueton : couché bras franc, appuis ou sur bipieds. Fass 90 : appui antérieur. Fass 57 : appui médian ou antérieur
Les vétérans et les séniors-vétérans peuvent tirer avec le fusil libre en position couché bras franc.
5. Marquage selon règlement FST.
6. Toute contestation et tout cas imprévu par ce règlement seront tranchés par le Conseil de l'Abbaye en premier ressort.
7. L'Abbaye peut édicter, en plus, des prescriptions particulières propres à son organisation.
8. Le moniteur de tir ou le responsable des tirs garantit la mise en place des mesures de sécurité, le contrôle et les corrections.

Au nom du Conseil de l'Abbaye
L'Abbé-Président : _____ (Timbre) Le Greffier : _____

Date : _____

Plan de tir approuvé. Chessel, le

Le Directeur des tirs FAV

P. Deppen

Plan de tir approuvé. Morges, le

Département de la sécurité et de l'environnement
Service de la sécurité civile et militaire

Aucune modification ne pourra dès lors y être apportée